

# MANAGER DES UNITES MARCHANDES

(TITRE CERTIFIE NIVEAU III-BAC + 2 INSCRIT AU RNCP)

*Intégrer l'Ecole du Commerce, c'est bénéficier d'une formation de qualité, plébiscitée par les professionnels du secteur.*

*Un enseignement dispensé par des formateurs expérimentés dans les métiers de la Distribution et un accompagnement personnalisé vous permettront d'acquérir compétences et expérience.*

*Notre équipe se mobilise au quotidien pour votre réussite !*

*Notre formation vous prépare aux postes de :*

**. Manager de rayon en super ou hypermarché**

**. Responsable de magasin en commerce spécialisé**

*La formation se déroule sous la forme d'un Contrat de professionnalisation de 24 mois alliant enseignements théoriques (8H/Semaine) et pratiques professionnelles.*

## PROGRAMME

### DEVELOPPER LA DYNAMIQUE COMMERCIALE

#### Marketing

Etude de Marché. Zone de chalandise. Analyse d'un assortiment. Conception du PDV.

#### Techniques de vente

Les bases de l'accueil. Découverte des besoins. Caractéristiques-Avantages-Bénéfices. Closing

#### Communication

Communication de groupe, de masse, interpersonnelle, morpho psychologique.

### MANAGER L'EQUIPE COMMERCIALE

#### Les différents styles de Management

Directif, Participatif, Délégatif, Persuasif.

#### Conduite de Réunion

Conduite d'une réunion professionnelle. Les techniques. L'organisation

#### Droit

Droit du Travail. Droit Commercial

#### Le Management

L'entretien Professionnel, la Gestion du Temps, la Motivation, le Travail en équipe

### GERER LES RESULTATS ECONOMIQUES

#### Comptes d'exploitation

Les différents comptes d'exploitation d'une unité commerciale

#### Gestion des Stocks

#### Les objectifs

Comprendre et fixer les objectifs. Calculs : TVA, Marge, CA....



### PERIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE

La formation théorique est complétée par la présence constante en entreprise, sous la forme d'un contrat de professionnalisation. Celui-ci permet de mettre en application les capacités acquises en cours et de les confronter à la réalité du terrain. Le candidat doit, avec l'aide de son tuteur, élaborer un dossier et en rendre compte sous la forme d'un rapport d'activités à travers une soutenance devant un jury de professionnels.

## REGLEMENT DE L'EXAMEN

Arrêté du 23/12/2013 (JO du 15/01/2014)

ÉPREUVES	FORME	DURÉE
1. Soutenance A. Dossiers de présentation B. Épreuve orale de présentation C. Mise en situation professionnelle : - Analyse des stocks - Analyse d'une vente - Analyse d'un tableau de bord - Cas de Management	Écrite et orale	1h de préparation + 2h30 avec le jury

Pour obtenir le titre, le candidat doit maîtriser les 3 modules suivants :

- Développer la dynamique commerciale
- Gérer les résultats économiques
- Manager l'équipe commerciale

N.B. Ce titre est également accessible par la voie de la VAE.

## Le contrat de professionnalisation : Une passerelle vers l'emploi !

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus, ainsi qu'aux bénéficiaires de certaines allocations ou contrats, il permet d'acquérir une qualification tout en favorisant l'insertion ou la réinsertion professionnelle.

Le contrat de professionnalisation a une **durée de 24 mois**. Il se déroule en alternance :

- Une journée par semaine au sein de notre centre de formation
- Le reste du temps en entreprise

**La rémunération varie en fonction de l'âge et du diplôme préparé :**

- Les jeunes de 16 à 25 ans sont rémunérés en pourcentage du SMIC selon leur âge et leur niveau de formation
- Les salariés de plus de 26 ans perçoivent une rémunération qui ne peut être inférieur au SMIC ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

## Aide Gouvernementale jusqu'à 8000€ !

**5 000 €** pour les apprentis mineurs et **8 000 €** pour les apprentis majeurs Cette aide s'applique pour tous les apprentis préparant un diplôme de niveau master (niveau 7) ou inférieur dont le contrat est conclu entre le **1er juillet 2020** et le **28 février 2021 !**

→ **À noter** : Cette aide est aussi valable pour les jeunes de moins de 30 ans en contrat de professionnalisation.

Avec cette aide, le salaire des apprentis de moins de 21 ans embauchés en apprentissage est intégralement financé.

Au-delà de 21 ans et jusqu'à 25 ans révolus, le reste à charge pour vous est d'environ 150 € par mois. Pour quelles entreprises ? Toutes les entreprises qui recrutent un apprenti préparant un diplôme de niveau master maximum entre le **1er juillet 2020** et le **28 février 2021** peuvent bénéficier de cette aide, sous conditions pour les entreprises de plus de 250 salariés.